



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 13 Décembre 2018 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date de convocation du conseil municipal : **8 décembre 2018**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Gontrand **DELIASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**

Étaient excusés : Timothy **KING**

Maïlys **CHABRUN** a donné procuration à Régis **SIROT**
Anne **LAURENT** a donné procuration à Serge **BEGOIN**
Patricia **RAVAILLAULT** a donné procuration à Gilles **THOMAS**
Guy **DEGREEF** a donné procuration à Jean-Luc **COIFFARD**
Gaëtan **HOCHART** a donné procuration à Gontrand **DELIASSUS**

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2018

Administration et finances :

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Tarifs Communaux 2019
- Revalorisation du parc locatif
- Effacements de créances
- Admissions en non valeurs
- Clôture du budget Epicerie (Décisions Modificatives)
- SOREGIES- Autorisation de signature de la Convention Mécénat 2018
- Ferme éolienne de L'Isle-Jourdain
- Projet de Bac à chaînes avec la commune de Quéaux
- Projet Savoir Être et Vivre Ensemble pour tous - RPI

Questions diverses

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil d'ajouter les points suivant :

- Admissions en non-valeur
- Incinération des souches non restituées

Accord du conseil à l'unanimité.

Administration et finances

1) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reprendre la délibération du 24 septembre 2015 autorisant le paiement des heures complémentaires et supplémentaires.

En effet, la Trésorerie demande que la délibération spécifie deux cas supplémentaires :

- pour les personnels employés sous un contrat de droit privé (heures complémentaires ou supplémentaires) ;
- pour les heures des dimanches et jours fériés (heures effectuées lors de l'entretien de la pataugeoire notamment).

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

2) Tarifs Communaux 2019

Présentation des Tarifs Municipaux en euros

Les tarifs municipaux restent inchangés.

LIBELLE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2018	2019	2018	2019
LE CAMPING (tarif journalier)				
Adulte	1,00	1,00	1,00	1,00
Enfant (jusqu'à 14 ans)	0,50	0,50	0,50	0,50
Emplacement	2,00	2,00	2,00	2,00
Branchement électrique	2,00	2,00	2,00	2,00
LES CARTES DE PECHE				
Cartes annuelles	45,00	45,00	50,00	50,00
Cartes journalières ouverture et Jour des lâchers de poissons	10,00	10,00	10,00	10,00
Cartes journalières ordinaires	6,00	6,00	6,00	6,00
SALLE DES FETES				
Vin d'honneur	80,00	80,00	100,00	100,00
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	120,00	160,00	160,00
Repas complet 2 jours	180,00	180,00	240,00	240,00
LA SALLE DE MUSIQUE				
Loyer annuel CLE DE SOL	30,00	30,00		
Location chaque séance professeur	10,00	10,00		
LE CENTRE D'ACCUEIL				
Location salle polyvalente vin d'honneur	50,00	50,00	65,00	65,00
Location salle polyvalente 1 jour	80,00	80,00	105,00	105,00
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	110,00	150,00	150,00
LE PLAN D'EAU COMMUNAL				
LE MATERIEL				
Table 2 m	2,00	2,00	2,00	2,00
Plateau 4 m	3,00	3,00	3,00	3,00
Banc	1,00	1,00	1,00	1,00
Chaise	0,50	0,50	0,50	0,50
LES BATIMENTS				
La halle touristique 1 jour	130,00	130,00	180,00	180,00

La halle touristique 2 jours	200,00	200,00	270,00	270,00
Forfait jour supplémentaire	100,00	100,00	130,00	130,00
LOCATION PARQUET				
Ensemble parquet	30,00	30,00	30,00	30,00
LE PRESBYTERE				
Loyer annuel	0,15	0,15		
CONCESSION DE CIMETIERE				
Concession trentenaire - prix du m ²	75,00	75,00		
Concession cinquantenaire - prix du m ²	100,00	100,00		
COLOMBARIUM				
Case pour 30 ans	350,00	350,00		
Forfait ouverture, fermeture, gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	150,00		

Pour chaque réservation de sites communaux, une caution sera demandée :

500,00 € pour la location de la salle des fêtes et la halle touristique

300,00 € pour la salle polyvalente du centre d'accueil.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Le tarif des locations des tentes de plein air reste inchangé.

LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)	ASSOCIATIONS PERSACOISES ET PARTICULIERS PERSACOIS	MAIRIES CCVG LIMITOPHES
8 m x 5 m	80,00	120,00
12 m x 5 m	120,00	160,00
Les deux	150,00	225,00
En sus Forfait semaine	10,00	10,00

Pour chaque réservation de tentes de plein-air, une caution sera demandée :

1 000 € pour la location d'une tente de plein-air

2 000,00 € pour la location de deux tentes de plein-air

Les associations persacoises bénéficieront d'une location, par an, offerte.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

3) Revalorisation du parc locatif 2019

Le maire propose au conseil municipal de faire le point sur la révision des loyers du parc locatif pour l'année 2019:

⇒ **Budget Centre d'accueil « Cité Croix Génie »**

Révision annuelle à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers.

- 7 studios du centre d'accueil
- 2 pavillons du centre d'accueil
- Rez-de-chaussée du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

⇒ **Budget principal**

Révision annuelle à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers.

- Appartement «4 Grand'rue »

Pas de révision

- Local « association diocésaine » (Location annuelle)
- Local « association Clé de Sol » (Location annuelle)

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

4) Effacements de créances

Le maire expose une situation qui doit faire l'objet d'une délibération pour des effacements de créances.

La Commission de surendettement de la BDF de la Vienne par décision du 05/12/2018 a prononcé l'effacement des créances inscrites au dossier de surendettement d'une famille. Il convient d'effacer les créances produites au dossier à savoir :

- Montant à effacer sur le Budget Principal de Persac ⇨ **209,84 €**
- Montant à effacer sur le Budget Assainissement de Persac ⇨ **97,86 €**

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

5) Admissions en non-valeur de créances

La trésorerie a adressé un état des factures impayées malgré des procédures de recouvrement (poursuites, huissiers). Il convient d'effacer les créances produites aux dossiers à savoir.

- Montant à effacer sur le Budget Principal de Persac ⇨ **1 618,64 € et 25,35 €**
- Montant à effacer sur le Budget Assainissement de Persac ⇨ **1 794,35 €**
- Montant à effacer sur le Budget Centre d'Accueil ⇨ **1 250,06 €**

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

6) Autorisation d'incinération de souches des tickets de pêche non restitués par le sous régisseur

Le compte d'emploi des valeurs Pêche laisse apparaître que des souches de tickets du N° 10335 au N° 10350 (soit 16 tickets) et du N° 11851 au N° 11900 (soit 50 tickets), pour une valeur globale de 396 €, n'ont pas été restituées par le sous régisseur.

En effet, le maire informe que ces valeurs étaient en dépôt chez un sous régisseur, Monsieur Dominique BAREILLE, qui ne les a pas restituées lors de la cession de son activité.

Le maire demande au Conseil Municipal de constater cette situation et d'autoriser le comptable à incinérer ces valeurs pour une cause de force majeure: le dépôt de bilan de Monsieur Dominique BAREILLE en date du 16/03/2013.

A la demande de la trésorerie, il convient de prendre une délibération.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le comptable à incinérer ces valeurs non restituées - Délibération

7) Clôture du budget Epicerie (Décisions Modificatives)

Point annulé

8) SOREGIES – Autorisation de signature de la Convention Mécénat 2018

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de SOREGIES une proposition de Convention de Mécénat.

Cette convention vise à déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de la SOREGIES, au bénéfice de la commune de Persac, qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2018.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 N° 2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et de l'article 238bis du Code Général des Impôts.

Après avoir procédé à la lecture de la convention, le Maire demande au Conseil l'autorisation de la signer.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

9) Ferme éolienne de l'Isle-Jourdain

Une enquête publique concernant le projet de parc éolien (3 éoliennes) sur la commune de L'Isle Jourdain devait se dérouler du 11 janvier 2019 au 14 février 2019 mars 2019.

Cependant, l'autorité environnementale n'étant pas en mesure de transmettre ses observations dans le délai, il s'est avéré nécessaire de reporter les dates de l'enquête. L'enquête publique se déroulera donc du mercredi 20 février 2019 au mardi 26 mars 2019

Durant cette prochaine enquête, le Conseil municipal devra donner son avis sur ce dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien (3 éoliennes) sur le territoire de la commune de L'Isle-Jourdain.

10) Projet de Bac à Chaîne avec la commune de Quéaux

Un projet, en partenariat avec la commune de Quéaux, est actuellement en cours pour l'installation d'un bac à chaînes qui permettra de traverser la Vienne de Persac, aux environs du lieu-dit le Pavillon sur la piste de l' « Euro-vélo 3 », à Quéaux, au camping du Renard, pour les piétons ou cyclistes de l'Euro-vélo notamment.

Cette embarcation subira des aménagements spécifiques comme la mise en place de tyroliennes, de cordes plombées résistantes au ragage qui permettront d'appeler le bac lorsqu'il sera sur la rive opposée, de pontons d'embarquement et de débarquement suivant la configuration des berges.

Est présentée au conseil municipal l'offre de prix du bac et de ses accessoires établie par la société VB Tourisme, soit 52 298.40 € TTC. Ainsi que l'offre de prix pour chaque pilier de génie-civil, de 11 933.40 € TTC. Soit un total de l'opération de 63 471 € HT / 76 165.20 € TTC (hors coût de validation des études de dimensionnement du génie-civil).

Le coût de ce projet ainsi que tous les travaux de génie civil et d'étude seront à la charge des deux communes qui doivent établir une convention tant pour les travaux et fournitures initiaux que pour le mode d'entretien et de gestion du bac.

Des subventions peuvent être sollicitées afin de financer 50% à 60% du projet. La commune de Quéaux se charge des dossiers de demande de subventions

Il s'agit de prendre une délibération de principe pour travailler en collaboration avec la commune de Quéaux sur ce projet et afin de déposer les dossiers de demande de subventions dans les meilleurs délais.

Une délibération sera prise ultérieurement pour valider ainsi que pour signer la convention avec la commune de Quéaux.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

11) Projet Savoir Être et Vivre Ensemble pour tous - RPI

Face à la difficulté de comportement de certains enfants, l'ensemble des acteurs du RPI ont décidé de réaliser un Projet Savoir Être et Vivre Ensemble pour l'année scolaire 2018-2019. Ce projet va concerner tous les acteurs du RPI : les enfants, les enseignants, les parents, le personnel communal et les mairies.

C'est un projet ambitieux, car il nécessite l'investissement de chacun. Il vise donc à sensibiliser chacun aux connaissances et outils pour communiquer en conscience et vivre des relations non violentes et pacifiques.

Valérie Gauzolino, Coach et Formatrice en Education Positive et Communication consciente, interviendra et proposera des actions durant les prochains mois :

- Rencontre de présentation du projet avec tous les acteurs.
- Pour les enfants et les enseignants – 2 ateliers ludiques et pratiques en classe, pour apprendre à s'écouter, exprimer ses émotions et s'exprimer dans le respect de soi et de l'autre.
- Pour le personnel communal – 2 ateliers pratiques pour connaître les bases de la communication consciente et comment accueillir les émotions des enfants et créer des relations empathiques.
- Pour les parents – 2 ateliers pratiques pour connaître les émotions des enfants et leur utilité dans la relation à l'autre et découvrir les modalités pour une communication consciente.

L'intervenante Valérie GAUZOLINO propose le devis suivant :

Devis :

Désignation des prestations	Heures	Prix unitaire HT	Quantité	TOTAL HT
Présentation générale	2h	100,00 €	2	200,00 €
Atelier pour le groupe de coordination	2h	100,00 €	2	200,00 €
Formation du personnel communal	2 x 2h	100,00 €	4	400,00 €
Atelier pour les parents	2 x 2h	100,00 €	4	400,00 €
Animation des ateliers en classe	2h dans 5 classes	100,00 €	10	1000,00 €
Bilan final avec le groupe de coordination	2h	100,00 €	2	200,00 €
Total			24	2400,00€
Total sans Atelier du groupe de coordination				2200,00€

Il faut aussi rajouter les frais de déplacement qui sont de 50 € par trajet A/R (90km X 0,568 selon le barème fiscal) soit un montant total de 275 €.

Une répartition du coût entre les communes du RPI est proposée : Persac 50%, Gouëx 25%, Queaux 25%.

Accord du conseil à l'unanimité pour le financement à 50% du projet Savoir Etre et Vivre Ensemble - Délibération

Questions Diverses

Fête du Pain

La MJC 21 propose le spectacle de « Germaine et Germaine » de la compagnie « Quand les moules auront des dents. » pour la Fête du Pain à La Crouzette en 2019. Le Conseil Municipal accepte cette proposition de spectacle.

Installation de deux infirmières sur la Commune de Persac

Régis SIROT a rencontré deux infirmières qui souhaitent s'installer sur Persac. Cela représente une opportunité pour la Commune. Elles ont été invitées à prendre contact avec les infirmières de Lussac-les-Châteaux qui interviennent déjà sur la commune. En revanche, avant de venir s'installer sur Persac, elles doivent effectuer leur préavis de 3 mois pour partir de leur ancien cabinet.

Projet Permis de Construire à Gros Bost

La SCI FAMAL qui a acheté la ferme à Gros Bost, a déposé un Permis de Construire pour un site évènementiel. Toutes les entités ayant à donner un avis ont été consultées préalablement.

Réunion avec l'A.R.S pour le Projet de Santé de Territoire

L'ARS souhaite réunir les maires de Lussac les Châteaux, de Persac, de Civaux ainsi que les professionnels de santé pour étudier les possibilités de travailler sur un projet de santé de territoire pour faciliter leur exercice professionnel et accroître l'attractivité. Cette réunion est prévue la deuxième quinzaine de janvier.

Projet Maisons Senioriales –Habitat de la Vienne

Habitat de la Vienne est venu présenter le projet de maisons sénioriales. 4 petites maisons de plain-pied sont prévues avec chacune : 2 chambres, un garage et un petit jardin. Les loyers proposés seront de l'ordre de 350 € / mois.

La voirie au sein des maisons reste à la charge de la mairie.

Achat d'une Elagueuse

Serge BEGOIN présente au Conseil Municipal un devis pour l'achat d'une élagueuse d'un montant de 7 047,60 € TTC. Elle sera attelée sur le tracteur KUBOTA afin d'élaguer les chemins de randonnée.

Tour de table

*** Jean-Luc COIFFARD**

Relate la réunion entre les élus de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et le SIMER. Lors de cette réunion, le SIMER a présenté les différentes évolutions du service « déchets ». En effet, beaucoup de bio-déchets sont mis dans les sacs noirs ce qui augmente le poids et le montant de la facturation du tonnage de déchets enfouies.

Il est donc proposé de mettre en place un système incitatif à mettre moins de déchets biodégradables dans les sacs noirs.

Régis SIROT ajoute que lors de cette réunion, il a été évoqué le fait que le SIMER propose aux écoles des visites de sensibilisation du Centre de Tri et prend en charge le transport des élèves.

Propose d'organiser en même temps que la randonnée du Club des Aînés Ruraux, l'inauguration du sentier d'interprétation « Promenade entre Blourdes » réalisé avec l'Ecomusée.

*** Serge BEGOIN**

Présente un devis de l'entreprise GIRAUDEAU pour refaire la voie d'accès aux locaux de la ZA Persacoise.

Informe qu'il continue toujours le travail concernant la signalétique de la commune en collaboration avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Fin de la Séance 22h10